



Brougg, 14 août 2017

Recommandation de vote de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF à l'occasion de la votation du 24 septembre 2017

Le 24 septembre 2017, le peuple suisse votera sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et sur l'augmentation de la TVA. La conférence des présidentes de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales dit OUI à une grande majorité à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 et au relèvement de la TVA.

L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales est convaincue que la réforme présentée permet de résoudre les problèmes urgents relatifs aux deux piliers de la prévoyance vieillesse. Elle est également convaincue que le paquet présenté est équilibré. Le but d'assurer le financement des rentes et en même temps de maintenir le niveau des rentes sera atteint en 2030. La proposition soumise en votation est un compromis en faveur duquel les femmes fournissent un gros effort. En effet, elles participent par l'augmentation de l'âge de référence à 65 ans à une décharge financière du premier pilier. Même si cette adaptation ne correspond pas au point de vue de nombreuses femmes, ce paquet de réformes apporte finalement aux femmes des améliorations urgentes et nécessaires.

Avec l'augmentation de l'âge de référence, les femmes participent à la réforme à la hauteur d'environ 1.220 milliards. En conséquence, pour l'USPF, l'augmentation de 70 francs des nouvelles rentes AVS est considérée comme une adaptation nécessaire. De nombreuses femmes ont un travail à temps partiel ou une activité dans une branche à bas salaires. De plus, elles ont une rente AVS très modeste à cause de lacunes de cotisations et souvent, elles ne disposent pas d'un deuxième pilier. Ces femmes ont absolument besoin d'une augmentation de 70 francs.

Avec l'augmentation de l'âge de référence, les femmes fournissent un apport important à la réforme. L'égalité de l'âge de la retraite entre femme et homme est ainsi atteinte. Par contre, l'USPF exige que l'égalité de salaire entre homme et femme soit enfin réalisée. La différence inexplicable de 8.7% doit maintenant être supprimée.

L'USPF apprécie la réforme proposée dans le deuxième pilier à l'occasion de cette révision. Cela signifiera pour les nouveaux rentiers une rente un petit peu plus basse à partir de 2019, mais cela correspond aux résultats plus bas sur les marchés financiers et à l'augmentation de l'espérance de vie. Le taux de conversion plus bas diminue le financement croisé des rentes du 2^{ème} pilier par les cotisants.

La réforme est urgente

Les raisons permettant de stopper le blocage relatif la prévoyance vieillesse sont nombreuses. Cette situation dure depuis 20 ans. Suite aux réformes refusées, l'USPF a appris quelque chose. En effet, il faut une solution globale pour en finir avec ce blocage. En cas d'un refus de la proposition soumise au peuple, les coûts pour toutes les personnes concernées – en particulier les femmes – seront nettement plus élevés, puisque le fonds AVS deviendrait vite déficitaire. Résultat : un trou à hauteur de plusieurs milliards devrait être comblé. Cela doit être empêché !

Pour toutes ces raisons, un OUI clair le 24 septembre sera important particulièrement pour les femmes.

Informations: Christine Bühler, présidente USPF, tél. 078 818 36 11, buehler@landfrauen.ch
Annekäthi Schluop-Bieri, présidente commission familiale et sociale de l'USPF, tél : 078 839 29 31,
schluop@landfrauen.ch www.paysannes.ch